

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Le conseil de la municipalité de Messines siège en séance ordinaire ce 6 mai 2020 à 19h00 par voie de visioconférence.

Sont présent à cette visioconférence :

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère  
Mme Annie Galipeau, conseillère  
M. Denis Bonhomme, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement, tous formant quorum, sous la présidence de Ronald Cross, maire.

Assiste également à la séance, par voie visioconférence :

Monsieur Jim Smith, directeur général, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Absence motivée :**

M. Éric Galipeau, conseiller

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT QU** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Annie Galipeau, appuyé par Denis Bonhomme et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

Monsieur le maire rend un hommage au conseiller monsieur Jean-Guy Carignan à la suite de son décès. Une minute de silence est observée.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour****0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2020
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE****100 ADMINISTRATION**

- 100-01 Service d'entretien paysager

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 CSHBO Adoption de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 110-02 Modification du taux d'intérêt applicable en vertu du règlement 2020-362
- 110-03 Fauchage de la végétation aux abords des chemins municipaux
- 110-04 Programme de lavage de bateau – Entente de service
- 110-05 Camp de jour – renouvellement du programme
- 110-06 Modification de la résolution R2004-075
- 110-07 Industries Galipeau – Autorisation de paiement

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 avril 2020
- 130-02 Présentation des comptes payés au 30 avril 2020
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 avril 2020
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 5 mai 2020
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2020

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE****300 TRANSPORT**

- 320-01 Soumission d'achat – Abat-poussière 2020

**400 ENVIRONNEMENT****500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE****800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 Rapport financier RIAM 2019

**900 VARIA**

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

1000-1 Période de questions

**1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAUX**

**R2005-085**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**R2005-086**

**SERVICE D'ENTRETIEN PAYSAGER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire obtenir un service d'entretien paysager pour la saison estivale 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'entretien paysager 2019 a été effectué par madame Bibiane Lafleur, de Grand-Remous et ce, à titre de travailleuse autonome;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'entretien des plates-bandes effectués par madame Lafleur au cours de la saison estivale 2019 ont été effectués de façon professionnelle et d'une grande qualité et que ceux-ci répondent aux besoins de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyé par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil retient les services d'entretien paysagers de madame Bibianne Lafleur pour le service d'entretien paysager pour la saison estivale 2020 et ce, à titre de travailleuse autonome, au taux de 21.50\$/heure, pour chaque heure de service offert.

**Services offerts :**

- Désherbage
- Plantation, division et relocalisation de végétaux
- Taille des arbustes
- Fertilisation des végétaux
- Ouverture et fermeture de plates-bandes
- Création et plantation d'arrangements de fleurs annuelles
- Ajout de terre, compost et paillis
- Installation de protection hivernale

\* Le taux horaire de 21.50\$ comprend la main d'œuvre (1 personne) et la fourniture de tous les outils normalement associés à la réalisation de ce type de travail.

**ADOPTÉE**

R2005-087

**CSHBO – ADOPTION DE SON PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais a adopté son plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** *la Loi sur l'instruction publique*, contraint les commissions scolaires à consulter les municipalités dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil est en accord avec le plan tel qu'adopté et ne souhaite apporter aucune modification à celui-ci.

**ADOPTÉE**

R2005-088

**MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE EN VERTU DU RÈGLEMENT 2020-362**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil par sa résolution R2004-077 a procédé à la modification du taux d'intérêt applicable pour la période du 31 mars au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité a décrété par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la présente situation de l'épidémie du Covid-19, le conseil souhaite venir en aide aux contribuables durement touchés en prolongeant la période pour lequel aucuns frais d'intérêt n'est applicable sur les comptes en souffrance.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE** prolonger la période pour lequel le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité et qui demeure impayée soit établi à 0% par année, et ce, pour la période du 7 mai au 3 juin 2020 inclusivement;

**QU'**à partir du 4 juin 2020 le taux d'intérêt applicable sera rétabli conformément au taux inscrit à l'article 6 du règlement 2020-362

**ADOPTÉE**

Note au procès-verbal : La situation sera réévaluée par le conseil à chaque mois pour la durée de la présente période d'épidémie de coronavirus.

R2005-089

**OFFRE DE SERVICES – TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 3097-4547 Québec Inc., située au 167, rue Laurier à Maniwaki Québec, offre les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins et que la représentante, madame Annette Brisson, a fait parvenir à la Municipalité, en date du 1<sup>er</sup> avril 2020, une offre de services sous forme de contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité retient les services de l'entreprise 3097-4547 Québec Inc. depuis plus de quinze ans et que les travaux réalisés annuellement sont effectués conformément aux besoins du service demandé, et ce, à un prix compétitif sur le marché pour ce type de travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général d'engager une dépense pour les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins pour l'année 2020 à l'entreprise de madame Annette Brisson (3097-4547 Québec inc.), le tout au coût de 95.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**R2005-090**

**RÉSOLUTION D'ENTENTE RELATIVE AU LAVAGE DE BATEAU**

**CONSIDÉRANT** le règlement 2018-347 concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente se doit d'être conclue et renouvelée à chaque année avec le dépositaire responsable du poste de lavage à Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 9378-2589 Québec inc., faisant affaire sous le nom de mini Marché Rock, sise au 73, rue Principale souhaite poursuivre l'entente de dépositaire avec la Municipalité pour la saison 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Annie Galipeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Ronald Cross et le directeur général, monsieur Jim Smith de signer l'entente de service pour la gestion d'un poste de lavage d'embarcations à être conclue avec l'entreprise 9378-2589 Québec Inc. pour la saison 2020;

**D'AUTORISER** l'administration municipale de procéder au paiement de l'indemnité conformément à l'entente.

**ADOPTÉE**

**2005-091**

**CAMP DE JOUR ÉTÉ 2020 – RENOUELEMENT DU PROGRAMME**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la pandémie qui prévaut sur l'ensemble du pays, aucune date de réouverture n'a été transmise à la municipalité par les responsables du camp de jour Le Terrier;

**CONSIDÉRANT QU'**advenant la réouverture du camp de jour, le conseil souhaite renouer avec le programme municipal d'aide financière offert aux jeunes familles résidant sur le territoire de Messines, en offrant une aide financière permettant d'alléger les coûts des frais d'inscription journalière que les parents devront déboursier afin d'inscrire leur enfant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques  
Appuyée par Annie Galipeau  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise une aide financière aux jeunes familles résidant à Messines qui souhaitent envoyer leurs enfants au camp jour 2020 de leur choix et ce, tel que suit à savoir:

- Qu'une aide financière soit allouée pour chaque enfant qui s'inscrit au camp de jour, en raison de 15\$ par jour, par enfant.
- D'autoriser l'administration municipale à déboursier tout montant d'aide financière réclamé par le camp jour ou par le parent, sur réception d'une facture détaillée, accompagnée des pièces justificatives.

**Pièces justificatives : Photocopie d'une pièce d'identité avec le nom du parent (demandeur) et son adresse sise sur le territoire de la municipalité de Messines, telle qu'un permis de conduire. Ou tous autres documents récents tels qu'un compte d'électricité ou compte de téléphone.**

**ADOPTÉE**

**R2005-092**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION R2004-075**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil par sa résolution R2004-075 a autorisé le remboursement d'une taxe pour service non rendu;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a basé sa décision sur une disposition du Code municipal du Québec qui prescrit toute taxe foncière après une période de trois ans

**CONSIDÉRANT QU'À** la lumière de nouvelle information le conseil souhaite réviser sa position.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** un remboursement de la taxe pour le service non rendu (taxes de boues septiques), pour l'immeuble portant le numéro de cadastre 5 204 254, sis au 185, route 105, pour les années 2015 à 2017, représentant la somme de 570.80\$

**D'ACCORDER** un remboursement de la taxe pour le service non rendu (taxes de boues septiques), pour l'immeuble portant le numéro de cadastre 6 325 662, sis au 187, route 105, pour les années 2015 à 2019, représentant la somme de 466.20\$

**ADOPTÉE**

**R2005-093**

**AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement au montant de 1 451.38 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7227	427.49 \$
7228	1 023.89 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 451.38 \$</b>

**ADOPTÉE**

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R2005-094**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 AVRIL 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Yves St-Jacques;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le rapport des comptes dus au 30 avril 2020, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 44 319.59\$.

**ADOPTÉE**

**R2005-095**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 27 avril au 30 avril 2020, pour la somme de 58 285.13 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
21	Chèques fournisseurs émis	12 536.66 \$
22	Prélèvements électroniques	45 748.47 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>58 285.13\$</b>

**ADOPTÉE**

**R2005-096**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Yves St-Jacques;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 27 mars au 28 avril 2020, dont celle-ci représente la somme de 51 733.73 \$

**ADOPTÉE**

**R2005-097**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 AVRIL 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Anne Langevin;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 27 mars au 4 avril 2020, dont celui-ci représente une somme de 48 737.88 \$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

**R2005-098**

**ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM)**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général évalue les besoins en abat-poussière pour la saison estivale 2020 à une quantité de 24 ballots de 1000 kilogrammes chacun;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de produits de type chlorure de calcium, la Municipalité a reçu des soumissions de deux différents fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'analyse des deux soumissions reçues, ces dernières sont conformes à la demande et aux besoins de la Municipalité et de ce fait, l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire, soit SOMAVRAC ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** l'achat de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Somavrac au coût de 605.00\$ le ballot de 1000 kg et ce, pour une quantité de 24 ballots pour un montant total de 14 520.00 \$ transport inclus, en plus des taxes applicables.

N°	Entreprise	Quantité	Format Ballots	Coût unitaire	Coût total
1	Sel Warwick	24	1000 kg	640.00	15 360.00\$
2	SOMAVRAC	24	1000 kg	605.00	14 520.00\$

- Toutes taxes applicables en sus.

**ADOPTÉE**

**VARIA**

**R2005-099**

**PROJET CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL - LITIGE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 9307-8269 Québec inc. (Vamaya construction) propose un règlement au litige relatif aux caniveaux linéaires et bassins avaloirs de plancher;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'évaluation de l'offre, le conseil accepte l'offre compensatoire, ainsi que les termes tels que proposés en lien avec les caniveaux linéaires et bassins avaloirs de plancher;

**QUE** tous les autres menus travaux prévus au contrat soient complétés.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'AUTORISER** Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général de signer au nom de la Municipalité de Messines tous les documents de règlement mettant fin au présent litige.

**ADOPTÉE**

**R2005-100**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT DU MAIRE AU SEIN DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, le maire d'un conseil local est d'office représentant auprès du conseil des maires de la municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité de Messines désigne madame Annie Galipeau à titre de substitut du maire au sein du conseil de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, pour la période du 6 mai 2020 au 3 février 2021 inclusivement.

**ADOPTÉE**

**R2005-101**

**MISE À JOUR DE LA LISTE DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté par sa résolution R2005-100, la nomination de la conseillère madame Annie Galipeau à titre de maire substitut pour la période du 6 mai 2020 au 3 février 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billet ou autre titre consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire- trésorier;

**CONSIDÉRANT QU'**une mise à jour des personnes autorisées à signer ou endosser les effets bancaires de la Municipalité s'impose;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil abroge toute résolution ou tout acte antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité de Messines;

**AUTORISE** les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité de Messines, tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes de la Municipalité de Messines

- Monsieur Ronald Cross, maire ou madame Annie Galipeau, maire suppléant.
- Monsieur Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier ou Madame Marie-Pier Filion, directrice adjointe aux ressources.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal :** Le conseil consent à ce que la directrice adjointe aux ressources, Marie-Pier Filion obtienne une carte Accès D du compte de la Municipalité de Messines avec la restriction, sans retrait possible.

**Note au procès-verbal :** Les effets bancaires susmentionnés comportant obligatoirement au moins deux signatures, c'est-à-dire celle du maire ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par le maire suppléant ainsi que celle du directeur général et secrétaire-trésorier ou celle de la directrice adjointe aux ressources en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général.

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R2005-102**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19h40

**ADOPTÉE**

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

---

Jim Smith,  
Directeur général et secrétaire-trésorier